

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS

Nombre de membres en exercice : 26

Séance du 05 novembre 2024

Nombre de membres présents : 16

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Date de la convocation

29/10/2024

Date d'affichage

29/10/2024

Objet de la délibération n° 75-2024

Fonction Publique -- Recrutement de vacataires

Présents

A. SECLA, C. ROMERO, F. GARRIGUES, C. PAVAILLER, C. DEBONS, S. MAZAS, S. PRADELLES, JC. MALTHE, C. CLERGEAU, F. ESTEVES, JF MULLER, O. RACAUD, JC. LAPASSE, I. CERE, H. DUTKO.

Absents excusés

JP. CULOS, M. PLANA, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO, D. DOUMERC, E. UMUTESI, A. TAHRI, A. CIERCOLES, M.E. RAYSSAC-ORRIT, RM MARTINEZ FUENTE.

Pouvoirs

MJ. SCHIFANO à C. CLERGEAU | MJ. SCHIFANO à C. CLERGEAU
RM MARTINEZ FUENTE à JC.
LAPASSE

Mme Sophie PRADELLES a été nommée secrétaire

Délibération n° 08

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires pour remplir des missions spécifiques.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- o recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- o recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- o rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter deux vacataires pour une durée respective de 4 mois et 6 mois pour effectuer :

- o d'une part la mise à jour des adresses de la commune de Verfeil sur la base nationale des adresses,
- o d'autre part la réalisation d'une étude et l'accompagnement de la Commune pour la mise en place de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments communaux

La vacation sera sur une base forfaitaire nette de 2 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE le recrutement de vacataires pour les missions présentées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

